



Sections des douanes CGT
de l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

Déclaration préalable au CTSD du 17 novembre 2022

Monsieur le Président,

La réunion d'aujourd'hui marque la fin des CTSD puisqu'ils vont fusionner, après les élections professionnelles, avec les CHSCT dans la nouvelle instance dite des Comités Sociaux d'Administration.

La CGT dénonce cette évolution qui est synonyme de la fin de l'interdirectionnalité et de la multiplication des réunions des formations spécialisées dans toutes les directions du Ministère.

C'est une réforme qui dépasse la cosmétique puisqu'on voit mal comment les agents préventeurs que sont les médecins du travail et les inspecteurs santé et sécurité au travail vont pouvoir suivre le rythme des réunions dans les directions financières.

Pourtant, l'état physique et psychologique des collègues tel que nous l'avons constaté dans nos tournées est alarmant dans tous les services et toutes les branches sur fond de charge de travail mal évaluée, d'effectifs non renouvelés, de politique de chiffre, d'inquiétude liée à la décision du Conseil constitutionnel concernant l'article 60 du code des douanes ou encore de flexibilité du temps de travail que vous imposez.

S'agissant des instances représentatives, CTSD et CHSCT, leurs prérogatives n'ont cessé d'être battu en brèche par vous même et par vos prédécesseurs ces dernières années.

Nous pensons à la consultation de ces instances lors des réorganisations ou des modifications impactant le fonctionnement des services qui a trop souvent et qui continue d'être cyniquement ignorée.

Nous attendons toujours la consultation des CTSD s'agissant de la fermeture des bureaux d'Arcachon et de Guéret, de la fin de la présence douanière au GIR de Poitiers ou des transferts d'activités entre CCPD et CRPC de l'interrégion pour ne citer que ces exemples.

La fin du paritarisme en matière de mutation et d'avancement crée aussi beaucoup de rancœur chez les agents tant l'opacité des décisions qui sont prises est grande et les promotions fulgurantes légions.

Quelquefois, les agents de grande qualité écoeurés choisissent de quitter la DI ou même l'administration tant leurs perspectives d'évolutions sont dans l'impasse.

La CGT revendique que les sujets concernant les mutations et l'avancement retournent dans le giron des CAP pour apporter plus de justice dans ces domaines.

Concernant les sujets d'actualité, la CGT qui s'était déjà positionnée sans ambiguïté contre la réforme dite de la retraite à points, se battra de toutes ses forces contre le recul de l'âge légal de départ à la retraite que le Sénat a déjà appelé de ses vœux. A quoi cela sert-il de faire travailler les salariés si longtemps alors que tant de jeunes sont dans la galère en quête d'un emploi stable ?

Un âge médian et moyen autour de 50 ans, des pics en catégorie B autour de 58 ans, notre DI souffre du non renouvellement des effectifs comme beaucoup de services publics. Près de 6 % des effectifs ont été perdus entre 2019 et 2021, sur fond de transferts de missions. Les agents sont partis mais souvent les charges de travail demeurent, créant souffrance et incompréhension chez les personnels confrontés à cette gestion erratique.

Si les réformes avaient au moins des vertus, on pourrait les comprendre.

Or, il se trouve que les contrôles réalisés par la DGFIP sont inexistant dans les matières transférées. Par exemple, pour la TGAP, alors que les contrôles des Douanes étaient efficaces et avaient du sens, puisqu'ils permettaient le contrôle d'une filière sensible, les contrôles de la DGFIP sont proches du néant.

Au CSRH, le moral des agents est en berne, le manque de reconnaissance du fait de la non attribution d'une indemnité revendiquée depuis la création du service s'ajoute au déménagement qui suscite des inquiétudes, à des soucis qui perdurent en matière de communication de l'information et à l'alourdissement de la charge de travail.

Enfin, nous sommes inquiets des modalités du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles. Dans ce domaine comme dans d'autres, la dématérialisation génère des inégalités entre celles et ceux qui ont le temps pour suivre les différentes étapes du vote et qui maîtrisent l'outil informatique et celles et ceux surchargés de travail qui ne comprennent pas ces évolutions.

Aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons le nombre de comptes électeurs qui ont été activés à ce jour et nous revendiquons le vote à l'urne qui a toujours permis des taux de participation autour de 90 %.